

CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES D'AMAYE SUR ORNE

☎ : 06.02.16.54.24

Vous trouverez ci-joint différents documents concernant la gestion de la cantine scolaire.

1. **Les règles de fonctionnement** du restaurant scolaire et de la garderie périscolaires avec un coupon réponse à signer et à retourner
2. **Une fiche de renseignements** à compléter afin que les responsables de la cantine et de la garderie scolaires puissent vous joindre en cas de problème.
3. **Une autorisation** permettant de faire soigner votre enfant en cas d'urgence.

Il est obligatoire de remplir et de retourner ces documents même si votre enfant n'utilise qu'occasionnellement les services de la cantine ou de la garderie.

4. Des fiches d'inscription à la cantine

a) **Une fiche d'inscription annuelle** à la cantine à utiliser si votre enfant déjeune de façon régulière : votre enfant sera inscrit pour l'année scolaire vous n'aurez plus à l'inscrire chaque semaine.

OU

b) Pour les enfants d'élémentaire : **4 fiches d'inscription hebdomadaire** à la cantine pour les semaines 36, 37, 38 et 39 si vous ne souhaitez ou ne pouvez inscrire votre enfant à l'année. Ces fiches seront collectées chaque lundi dans les classes.

Pour les enfants de maternelle : la liste des enfants sera affichée près de la classe le lundi et vous devrez cocher les jours où votre enfant déjeunera durant la semaine suivante.

Rappel : les inscriptions hebdomadaires à la cantine se font le lundi de la semaine 1 pour les repas de la semaine 2. A titre d'exemple, les fiches d'inscription de la semaine du 9 au 13 septembre 2024 seront à rendre au plus tard le lundi 2 septembre.

Ces dates d'inscription sont **impératives** : en cas d'inscription tardive, le repas sera facturé 5.97 €

- En cas d'absence pensez à prévenir la cantine au 06.02.16.54.24 ou la mairie au 02.31.80.54.49 ou par mail mairie-amaye-surorne@wanadoo.fr (au plus tard avant 13 heures le lundi pour le mardi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi et le vendredi pour le lundi)

Tout repas non décommandé sera facturé.

Les tarifs de l'année scolaire 2024/2025 sont les suivants :

Repas maternelle :	4.45 €
Repas élémentaire :	4.57 €
La demi-heure de garderie :	1.20 €

Informations à conserver